

Modalités pour la réservation des chalets du Parc naturel et historique de l'Île aux Basques en 2018

Depuis janvier 2017, la Société Provancher a mis en œuvre les nouvelles modalités de réservations pour les chalets du Parc naturel et historique de l'Île aux Basques. Le système AirBnB a été choisi afin d'offrir tous les outils nécessaires à la Société Provancher pour la publicité de ses chalets, la gestion efficace et sécuritaire des réservations et les paiements en ligne.

Ce qu'il faut savoir :

- ✓ Les réservations pour la saison 2018, débuteront le **15 janvier à 9 h**.
- ✓ Toutes les réservations s'effectueront via le site AirBnB. Elles seront traitées automatiquement par le système selon le mode premier arrivé, premier servi. Seules exceptions, quelques locations effectuées par des groupes scolaires et groupes-partenaire de longue date en basse saison.
- ✓ Les personnes qui désirent réserver doivent s'inscrire au site AirBnB. C'est facile, rapide et gratuit!
- ✓ Pour réserver il faut être membre de la Société Provancher ou le devenir dans les 48 heures suivant la réservation via le site internet www.provancher.org. Les personnes qui accompagnent le visiteur ayant réservé, n'ont plus à devenir membre de la Société bien que nous les encourageons à joindre nos rangs.
- ✓ Lors de la réservation, AirBnB ajoutera automatiquement des frais de service d'un maximum de 12 %. C'est ce qui nous permet de profiter de ce système exceptionnel de réservation.
- ✓ Les visiteurs paient l'ensemble de la facture lors de la réservation. C'est la façon de faire d'AirBnB. En cas d'annulation, la Société utilisera la politique d'annulation stricte d'AirBnB soit 50% de remboursement si annulation jusqu'à une semaine avant le séjour. Cette politique est plus généreuse que la politique de 2016.
- ✓ Nos règlements et directives ont été mis à jour. Ajout de l'interdiction de fumer dans les chalets et de l'interdiction de faire des fouilles archéologiques.
- ✓ L'ouverture officielle pour tous les membres et pour le public en général se fera dorénavant en début de saison navigable soit vendredi le 11 mai. La saison se termine officiellement le 15 octobre 2018.
- ✓ Il y a désormais une haute saison et une basse saison pour les chalets Joseph-Matte et Léon-Provancher. Pour le chalet Rex-Meredith, il y aura seulement une haute saison. Dans tous les cas, les fins de semaines équivalent à la haute saison. La différence de prix entre la haute et la basse saison est d'environ 20%.
- ✓ Pour les séjours d'une semaine, il y aura une réduction supplémentaire de 20%.
- ✓ La Société offrira de temps à autre des promotions rabais pour combler à la dernière minute les plages non réservées.
- ✓ Le séjour maximum dans un chalet est d'une semaine à la fois
- ✓ Séjour minimum: Entre le 15 janvier et le 15 février à 8h59, la durée de séjour minimum pouvant être réservée sera de 3 jours. Cette modalité vise à favoriser des séjours plus longs, surtout les fins de semaines, ainsi qu'un plus haut taux d'occupation. Entre le 15 février à 9h et le

premier juin à 8h59, on pourra réserver des séjours d'un minimum de deux jours. À partir du premier juin à 9h, les réservations d'une seule nuit seront permises.

✓ La tarification varie pour chacun des chalets et est mieux adaptée à leur capacité d'accueil. Nous espérons ainsi que plus de voyageurs pourront profiter des chalets et du Parc naturel et historique de l'Île aux Basques.

Pour obtenir plus de détails sur les chalets, leurs commodités à l'intérieur et des photos, visitez directement le site AirBnB.

Tarification pour la location des chalets en 2018

Chalet	Capacité maximale	Prix haute saison	Prix basse saison	Prix valide pour	Prix par personne supplémentaire
Léon-Provancher	8 à 10	144,00 \$	115,00 \$	1 à 6 personnes	20,00 \$
Joseph-Matte	16	160,00 \$	128,00 \$	1 à 6 personnes	25,00 \$
Rex-Meredith	4	128,00 \$	128,00 \$	1 à 4 personnes	S/O

Tarification pour le transport au Parc naturel et historique de l'île aux Basques en 2018

Âge	2018
0-6 ans	8,00 \$
7-14 ans	22,00 \$
15 ans et +	42,00 \$